

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/06/2013

Réception par le Prefet : 25/06/2013

Publication : 28/06/2013



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2013-3-1-8

Séance du vendredi 21 juin 2013

AFFECTATION DU RESULTAT CUMULE A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2012

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération N° CG-2011-5-1-2 du 7 décembre 2011 relative au projet de budget primitif 2012,
- VU la délibération N° CG-2012-3-1-7 du 22 juin 2012 relative à la décision modificative n°1 de l'exercice 2012,
- VU la délibération N° CG-2012-4-1-3 du 12 octobre 2012 relative à la décision modificative n°2 de l'exercice 2012,
- VU la délibération N° CG-2012-6-1-7 du 6 décembre 2012 relative à la décision modificative n°3 de l'exercice 2012,
- VU l'avis de la Commission des Finances, du Budget et du Protocole en date du 30 mai 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012,
- ☞ constate que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 90 956 553,29 €,
- ☞ affecte à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement au compte 1068 le montant de 37 044 475,42 €,
- ☞ affecte à la section de fonctionnement au compte 002 le solde de 53 912 077,87 € disponible à la clôture de l'exercice 2012 sur le budget principal.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions